

Table des matières

1	Les aéroports franciliens font décoller les emplois	1
2	EXCLUSIF. Grand Paris : la Seine sera baignable en 2025, la Marne en 2022.....	3
3	Les dirigeants de PME n'en ont pas fini avec les seuils	4
4	Comment le gouvernement compte renforcer la prime à la casse	6
5	L'exécutif souhaite autoriser les grandes villes à instaurer des péages urbains	7
6	LES ECHOS // Péage urbain à Paris : les deux conditions d'Anne Hidalgo // https://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/0302428647625-peage-urbain-a-paris-les-deux-conditions-danne-hidalgo-2214507.php	8
7	Mim, Pimkie, Jules, Brice... La détresse des salariées de l'habillement	8
8	Les Français sont de moins en moins attachés à leur entreprise	11
9	Réforme des retraites : le « oui mais » des Français	11
10	Un crédit d'impôt pour l'accueil de réfugiés	13
11	La majorité dans le tumulte du « name and shame »	14
12	Valérie Rabault : « Macron est en train d'abîmer la reprise économique »	16
13	Brexit : le spectre du « no deal »	18

::: ILE-DE-FRANCE

LE PARISIEN – 18/10/2018

1 Les aéroports franciliens font décoller les emplois



Orly. Ce jeudi, près de 1 400 offres d'emploi et de formation sont à pouvoir dans le domaine aéroportuaire à l'image des postes d'agents de sûreté.

Malgré la faible croissance, les aéroports franciliens dopent l'économie et restent un moteur de développement pour l'Ile-de-France.

Les craintes d'attentat dans les aéroports et les avions ont amené ces dernières années les autorités aéroportuaires à intensifier les contrôles et les réglementations... créant beaucoup d'emplois. 1 400 offres sont à pouvoir ce jeudi lors de la 7^e édition des Rendez-vous pour l'emploi d'Orly-Paris.

Organisée par Paris Aéroport et la Région Île-de-France, cette édition regroupe 25 stands de formation et accueille 170 exposants chargés de recruter dans les secteurs de l'aérien, de l'aéroportuaire, de l'aéronautique, et autres activités : administratif, informatique, agroalimentaire, commerce, distribution, transport, logistique, assurances, services financiers, restauration, hôtellerie...

Différentes actions comme les jobs dating, le coaching d'experts, des ateliers de mise en situation animées par des professionnels seront ainsi menées. Les demandeurs d'emploi auront l'occasion de se frotter aux entretiens de recrutements directs sur place.

Plus les passagers prennent l'avion, plus ça plane pour l'emploi. Il existe en effet un rapport direct entre le flux des passagers qui transitent par les aéroports franciliens et les emplois créés dans et autour de la zone aéroportuaire.

L'an dernier à Orly (Val-de-Marne), un million de passagers correspondait à 900 emplois directs créés, un ratio qui n'a cessé de s'améliorer au fil des ans. Avec 32 millions de passagers l'an dernier, le trafic a augmenté de 3 % « avec autant d'avions si ce n'est moins », glisse Régis Lacote, directeur de l'aéroport Paris-Orly.

« Notre système est un vrai atout pour l'économie nationale »

Malgré la crise économique, les trois aéroports parisiens gérés par ADP, Le Bourget (Seine-Saint-Denis), Roissy-Charles-de-Gaulle (Val-d'Oise) et Orly (Val-de-Marne) constituent un poumon économique majeur qui fournit des emplois pour toute la région.

Car outre l'activité aéroportuaire en elle-même, les plates-formes attirent toute une mosaïque d'entreprises, des PME aux grandes entreprises internationales, dépendantes directement ou indirectement du trafic. « Notre système est un vrai atout pour l'économie nationale », poursuit le directeur de Paris-Orly.

Durant les vingt dernières années, le nombre d'emplois à [Roissy, premier aéroport français](#) et deuxième européen, a doublé pour atteindre en 2016, 90 190 emplois directs. Plus de deux cents métiers existent sur la plate-forme. « Les métiers de la sûreté recrutent beaucoup et se sont fortement développés suite aux attentats du 11 septembre 2001. Différentes missions se sont étoffées », explique Régis Lacote.

A Paris-Orly, l'aéroport dénombre 28 360 emplois directs en 2016. Il est partie intégrante d'un pôle économique de plus de 157 400 salariés comprenant le marché d'intérêt national de Rungis, la Sogaris (société anonyme d'économie mixte de la gare routière de Rungis) et le centre commercial de Belle-Épine. Au Bourget, plus de 3 500 personnes sont implantées sur la plate-forme.

Selon Régis Lacote, « [l'aéroport d'Orly génère chaque année des emplois](#) dans tous les secteurs d'activité » : transports aériens (31 %)* ; services aéroportuaires, services d'assistance en escale, entreprises de manutention, de nettoyage (23 %) ; commerces - hôtels - restauration - catering (10 %) ; sûreté et sécurité (4 %) ; services publics (6 %) ; fret - messagerie - transports terrestres (9 %) ; construction (4 %) ; autres activités (12 %). Pour 75 % des salariés d'Orly, l'aéroport attire du fait de son image positive.

Munissez-vous donc de votre CV en français et en anglais et embarquez pour une nouvelle carrière.

Rendez-vous pour l'emploi d'Orly-Paris. Ce jeudi, de 10 heures à 17 heures. Aérogare Orly Sud. Porte C, 3^e étage. Entrée gratuite. Parkings payants. www.orly-paris.com

Charlotte Follana

2 **EXCLUSIF.** **Grand Paris : la Seine sera baignable en 2025, la Marne en 2022**



La mairie de Paris et plusieurs autres municipalités dévoileront ce jeudi les 26 sites envisagés pour la baignade dans la Seine et la Marne en Ile-de-France, dont cinq à Paris. Le budget d'aménagement a été révisé à la hausse, entre 1,2 et 1,4 milliard d'euros.

Une berge bucolique dans le bois de Boulogne, un ponton avec vue sur la tour Eiffel, des plages en eau vive comme dans les années 1930. Ce sont quelques-uns des vingt-six sites, dont cinq dans Paris, qui seront révélés ce jeudi pour accueillir à partir de 2022 le retour de la baignade dans la Seine et la Marne. La ville de Paris, l'Etat et les nombreuses collectivités impliquées dans ce projet organisent une journée de réunion pour finaliser ce projet estimé à plus de 1,2 milliard d'euros et que [les J.O. de 2024 ont permis d'accélérer](#) .

Depuis la promesse de Jacques Chirac de rendre la Seine propre à la baignade en 1988, il aura fallu trente-cinq ans d'efforts pour atteindre cet objectif, expliquent plusieurs experts. Dans les années 1990, Paris continuait de rejeter 20 millions de m³ d'eau polluée à cause de son système d'égouts connecté au réseau d'eaux pluviales : quand il pleut fort, les stations d'épuration ne peuvent pas tout traiter et une part des eaux sales part directement à la Seine. Aujourd'hui, les efforts d'investissement ont permis de réduire ces déversements à 2 millions de m³. « *Jacques Chirac s'est trompé sur le calendrier mais il a donné une impulsion essentielle* », juge-t-on au cabinet de la maire de Paris.

Obligation européenne

Mais bien d'autres sources de pollution doivent encore être traitées le long de la Seine avant de retrouver un état sanitaire compatible avec les normes de baignade. Ces derniers mois, les techniciens ont révisé à la hausse le budget global nécessaire. Estimé à moins de 1 milliard d'euros, il se situe désormais dans une fourchette entre 1,2 et 1,4 milliard d'euros. Ces dépenses sont en réalité à plus de 85 % imposées par la mise aux normes européennes sur laquelle la France a des années de retard. La baignade ne représente que quelques pourcents du budget. Entre 200 à 380 millions d'euros reposeront sur le privé.

Selon nos informations, les élus devraient plutôt aboutir à l'enveloppe haute si les technologies de filtration aux UV sont retenues pour la modernisation des stations d'épuration de Valenton et Noisy (85 millions d'euros). Autre gros chantier d'environ 650 à 700 millions d'euros, la correction des erreurs de branchements des évacuations des particuliers notamment dans le Val-de-Marne.

Travaux de mises aux normes

Les experts ont récemment évalué autour de 10 % la proportion de non-conformité parmi les 350.000 branchements devant être audités. Cela signifie qu'il faudra identifier et convaincre 35.000 occupants de réaliser des travaux de mises aux normes. L'Agence de l'eau a prévu des aides allant jusqu'à 3.500 euros par ménage, sachant qu'en moyenne un rebranchement vaut 4 à 5.000 euros.

Les collectivités métropolitaines devront financer jusqu'à 480 millions d'euros de création de retenues pluviales ou d'opérations de désimperméabilisation pour éviter les débordements par temps de

pluie. Enfin, la loi sur les J.O. de Paris votée en début d'année imposera aux propriétaires de péniches l'arrêt des rejets en rivière, 5 à 20 millions d'investissements. Le Val-de-Marne, qui a pris de l'avance sur ces sujets depuis dix ans, peut espérer ouvrir les baignades dès 2022. « *Nous réalisons déjà 500 diagnostics de branchements tous les ans* » précise la présidence du Val de Marne.

Chiffres clefs

3.490 UFC/100 ml. La concentration actuelle de bactéries escherichia coli dans la Seine, contre 17.000 en 2010. Un gros progrès mais encore loin de la norme de baignade en eau douce de moins de 900 UFC/100 ml.

30 espèces de poisson vivent dans le fleuve, contre 15 il y a 30 ans.

Il y a deux ans, la maire de Paris, Anne Hidalgo, le président de la métropole, Patrick Ollier, et le préfet de la région Ile-de-France, Jean-François Carenco, avaient mobilisé tous les maires concernés. Depuis, 16 communes et leurs intercommunalités se sont engagées à accompagner les actions nécessaires à l'ouverture des 26 sites. Le projet mobilise aussi l'agence de l'eau Normandie-Seine, le Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne (Siaap), les départements, VNF, Haropa, etc.

Fédérer élus et habitants

Celia Blauel, l'adjointe d'Anne Hidalgo qui a créé la [baignade du canal de la Villette](#) et gère Eaux de Paris, se réjouit des convergences politiques autour du projet. « *D depuis 2 semaines et cette arrière-saison très sèche, beaucoup de monde prend conscience de la nécessité de préserver les ressources en eau.* » Pour l'adjointe écologiste, au-delà du côté ludique, ces baignades permettent de fédérer les élus et les habitants autour de cette préservation mais aussi de l'adaptation au réchauffement climatique. Car les 26 sites serviront aussi à rafraîchir les Franciliens dans les épisodes de canicule de plus en plus fréquents.

Le travail qu'il reste à faire a convaincu les élus de repousser la perspective des premières baignades publiques sur la Seine à 2025, les épreuves olympiques pouvant néanmoins se dérouler en 2024 grâce à des normes moins strictes. Mais Célia Blauel reste optimiste et n'exclut pas une ouverture précoce. « *Nos modélisations montrent que les seuls travaux sur les deux stations d'épuration suffiront à décrocher les autorisations en 2025 par temps [sec](#). L'enjeu sera d'obtenir un maximum de jours de baignade par saison* », précise-t-elle.

[Matthieu Quiret](#)

::: ECONOMIE

L'OPINION – 18/10/2018

3 Les dirigeants de PME n'en ont pas fini avec les seuils



Les dirigeants de PME trouvent que les obligations liées au franchissement du seuil de 50 salariés sont une incitation au surplace.

La loi Pacte donne plus de souplesse aux PME en croissance, mais certaines continueront d'y réfléchir à deux fois avant d'embaucher le 20ème ou le 50ème salarié.

La loi Pacte, adoptée par l'Assemblée nationale le 9 octobre, doit supprimer le seuil de 20 salariés, à partir duquel se déclenchent de nouvelles obligations sociales et fiscales pour les entreprises – sauf pour l'emploi de personnes handicapées pour lequel le seuil est maintenu. Des chefs d'entreprise et l'iFrap estiment que le gouvernement aurait mieux fait de s'attaquer au seuil de 50 salariés, le plus décourageant pour les chefs d'entreprises. Il sera néanmoins plus souple.

Jamais contents, les patrons ? Pour encourager les PME à grandir, Bruno Le Maire a souhaité supprimer le seuil social de 20 salariés et assouplir celui de 50 grâce à la [loi Pacte](#), adoptée le 9 octobre à l'Assemblée nationale. Pourtant, ces deux seuils risquent de continuer de décourager des dirigeants de PME d'embaucher des salariés supplémentaires.

En effet, si l'on se penche sur les obligations liées au franchissement du seuil de 20 salariés, on constate que celles qui gênaient le plus les patrons sont maintenues (les autres étant reportées à 50 salariés). C'est la conclusion d'un sondage Opinionway commandé par le think tank libéral iFrap et révélé en exclusivité dans l'Opinion. Selon les 601 chefs d'entreprise interrogés, les deux obligations les plus dissuasives liées au seuil de 20 salariés sont la suppression de la déduction forfaitaire des cotisations patronales au titre des heures supplémentaires (citée par 55 % des dirigeants) et l'embauche de personnes en situation de handicap (17 % des dirigeants). Or les deux obligations sont maintenues à partir de 20 salariés. Les autres obligations liées au seuil de 20 sont repoussées au seuil de 50 salariés. Bref, « le gouvernement a tapé sur les seuils les moins gênants et renforcé le seuil de 50 salariés, celui qui bloque le plus les emplois, critique Agnès Verdier-Molinié, directrice de l'iFrap, qui aborde cette question dans son dernier livre *En marche vers l'immobilisme* (Albin Michel). On passe à côté de la réforme à faire sur les seuils sociaux ». [Selon le Trésor, la réforme des seuils de la loi Pacte permettrait de créer 10 000 emplois à long terme](#). L'iFrap avance que supprimer les seuils de 10, ce qu'il reste du seuil de 20 et le seuil de 50 salariés permettrait de créer 147 000 emplois.

« Le seuil de 20 n'était pas le pire, c'était celui de 50, qui devient encore plus coûteux », renchérit Jean-Baptiste Danet, président de CroissancePlus. La loi Pacte a toutefois un vrai avantage : elle donne cinq ans aux entreprises pour se mettre en conformité avec le seuil de 50 salariés, alors qu'auparavant c'était du jour au lendemain. En outre, si durant ces 5 ans elles repassent sous les 50, le compteur repart de zéro. Pour Laurent Vronski, secrétaire général de CroissancePlus et directeur général d'Ervor, exportateur de compresseurs d'air, c'est une « fausse bonne idée » qui consiste à « décaler la mise à mort ». Lui a choisi de plafonner son chiffre d'affaires pour ne pas dépasser 50 salariés (contre 45 aujourd'hui), car cela « aurait fait augmenter la charge salariale de l'entreprise de 12 % », un « risque financier » vu la nature cyclique de son activité. « Je connais beaucoup de dirigeants dans mon cas, ajoute-t-il. On ne lance pas la filiale ou l'activité de plus. Nos concurrents sont allemands, nous avons déjà plus de taxes de production, et [les seuils les accroissent](#) ».

A partir de 50 salariés (et avant la loi Pacte qui gonfle le seuil), une entreprise avait 35 obligations administratives et financières de plus, selon la CPME. Pour le secrétaire général de l'organisation patronale Jean-Eudes du Mesnil du Buisson, « pas étonnant qu'il y ait 2,4 fois plus d'entreprises de 49 salariés que de 51 ». D'ailleurs, beaucoup de PME se divisent en mini-structures pour rester sous les seuils. Souvent sans DRH, « l'entreprise n'est pas équipée socialement pour appréhender toutes ces mesures », explique Jean-Baptiste Danet.

Syndicat. L'obligation qui gêne le plus les chefs d'entreprise à partir de 50 salariés est la représentation des employés ([élection d'un délégué syndical](#) et mise en place d'un comité d'entreprise et d'un CHSCT, le futur CSE). « Veut-on protéger les salariés avec des CE ou favoriser la création d'emploi ? » interroge Agnès Verdier-Molinié. La deuxième obligation décourageante est la signature d'un accord sur [l'égalité professionnelle homme femme](#). « Les dirigeants ne sont pas forcément contre le fait de bien payer les femmes [à poste égal] mais contre le fait que ça leur coûte plus cher », poursuit l'essayiste.

Patrice Boulard, dirigeant de la SARL Retour de plage, qui fabrique des bijoux fantaisie, a lui décidé de franchir le seuil de 50 salariés. « J'ai 60 ans, je ne veux pas transmettre une entreprise qui stagne, mais

c'est vrai que les seuils encouragent le surplace », explique-t-il. Sans prendre en compte la loi Pacte, cela lui coûtera 80 000 euros par an pour remplir les obligations administratives. « Nous avons des petits prix, des marges faibles, et une concurrence forte avec les pays asiatiques et les autoentrepreneurs qui n'ont pas les mêmes charges », raconte-t-il. Plusieurs avocats en droit fiscal lui ont dit « surtout ne le fais pas », mais il s'est dit « tant pis, j'y vais, je ne réfléchis pas car si je réfléchis je ne le fais pas ».

[Jade Grandin de l'Eprevier](#)

LES ECHOS – 18/10/2018

4 Comment le gouvernement compte renforcer la prime à la casse



Selon nos informations, l'exécutif va légèrement augmenter la prime à la conversion des vieux véhicules polluants pour les ménages non imposables et l'élargir aux voitures hybrides. C'est l'une de ses réponses à la polémique sur la hausse des prix des carburants.

Depuis le choc pétrolier de 1973, ils doivent être rares les gouvernements français qui n'aient pas été confrontés à une polémique sur la flambée des prix du carburant à la pompe. C'est [aujourd'hui au tour de celui d'Edouard Philippe](#), qui se voit du coup obligé de trouver une solution pour rendre la facture moins douloureuse. Pour cela, l'exécutif va dégainer un coup de pouce à la prime à la conversion pour les véhicules polluants, qui doit être présenté ce jeudi lors de l'examen à l'Assemblée nationale du [projet de loi de Finances](#) pour 2019.

[Cette prime à la conversion](#) - accordée à des ménages qui remplacent leurs vieux véhicules polluants par une voiture moins émettrice de CO₂ - connaît actuellement un succès foudroyant, avec 250.000 véhicules qui devraient être concernés en 2018 alors que l'objectif est de 500.000 sur tout le quinquennat.

Un engouement qui s'explique par le fait qu'elle a été étendue aux véhicules d'occasion depuis le début d'année. Le dispositif a du coup bénéficié à 70 % à des ménages non imposables. « *Je souhaite qu'elle soit encore plus efficace et qu'elle soit renforcée pour tous les véhicules hybrides rechargeables* », a expliqué ce mercredi le ministre des Finances, Bruno Le Maire, à l'Assemblée.

Grille revue pour les hybrides

La grille va donc être revue à la hausse, alors que le gouvernement envisageait pourtant de resserrer les critères il y a quelques semaines. Actuellement, les automobilistes peuvent toucher 1.000 euros (2.000 euros s'ils sont non imposables) pour se débarrasser d'un véhicule essence d'avant 1997 ou diesel d'avant 2001. En échange, ils doivent acheter une voiture diesel construite après 2011 ou un véhicule essence ou électrique portant la vignette Crit'Air 1 ou 2 (après 2005). La prime passe même à 2.500 euros en cas d'achat d'un véhicule électrique neuf.

Selon nos informations, cette prime de 2.500 euros devrait être étendue aux véhicules hybrides électriques neufs. Par ailleurs, les ménages non imposables bénéficieraient de ce montant de 2.500 euros également pour l'achat de véhicules électriques ou hybrides rechargeables d'occasion. « Il faut des seuils de prix pour cette mesure, sans quoi cela financera des modèles SUV qui sont nombreux

parmi les hybrides rechargeables », avertit Marie Chéron, responsable mobilités à la Fondation pour la nature et l'homme (ex Fondation Hulot).

Trajectoire carbone pas remise en cause

Le gouvernement espère ainsi faire taire les critiques de plus en plus virulentes contre les fortes hausses qu'il a décidées pour les taxes sur l'énergie ([TICPE](#) , [alignement de la fiscalité du diesel sur celle de l'essence](#)) qui vont gonfler la facture de 15 milliards d'euros sur le quinquennat. Avec la hausse conjuguée des prix du baril, les effets en deviennent très visibles en cette rentrée, [le gazole se retrouvant même pour la première fois plus cher que l'essence](#) dans près de 20 % des stations-service selon « Le Parisien ». « *J'ai conscience des difficultés que cela peut poser pour ceux dans les départements ruraux qui travaillent* », a reconnu Bruno Le Maire.

Depuis quelques jours, plusieurs députés de la majorité - Matthieu Orphelin et Bénédicte Peyrol en tête - [militaient pour obtenir de l'exécutif un geste en faveur des ménages modestes](#) . « *Il ne s'agit pas de revenir sur la trajectoire carbone car elle conditionne notre ambition environnementale. Mais il faut entendre les difficultés des personnes dans les territoires* », explique Bénédicte Peyrol. Bercy a finalement accepté un geste, avec le parti pris de muscler un dispositif existant.

Renaud Honoré

::: ENTREPRISES

L'OPINION – 18/10/2018

5 L'exécutif souhaite autoriser les grandes villes à instaurer des péages urbains



Le gouvernement entend faciliter la création de péages dans les grandes agglomérations. Les collectivités locales pourront en définir le périmètre et bénéficieront des recettes

Le gouvernement français s'apprête à faciliter [la création de péages urbains dans les grandes agglomérations](#) avec un tarif plafonné à cinq euros pour les véhicules légers, selon une version de l'avant-projet de loi d'orientation des mobilités, publiée mercredi 17 octobre [par le site d'information Contexte](#). La loi d'orientation des mobilités devrait être présentée en novembre.

La ministre des Transports, Elisabeth Borne, avait déjà exprimé le souhait de voir apparaître de tels péages, sur le même principe qu'à Londres ou à Milan, en levant les restrictions qui figurent aujourd'hui dans la législation. Pour ces municipalités européennes, le péage urbain permet de réduire les embouteillages tout en luttant contre la pollution. Cependant, certains élus craignent un effet de ségrégation sociale. Anne Hidalgo [s'était ainsi opposée à l'instauration d'un péage urbain à Paris](#).

Qualité de l'air. « Dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, une taxation des déplacements effectués au moyen de véhicules terrestres à moteur, dénommée 'tarif de congestion', peut être instituée par l'autorité organisatrice de la mobilité », est-il écrit dans l'un des articles du texte mis en ligne par *Contexte*, qui le présente comme la mouture définitive transmise au Conseil d'Etat. Ces péages ont pour objectifs, selon le document, de « limiter la circulation automobile et lutter contre la pollution et les

nuisances environnementales ». En mai, la Commission européenne avait décidé de renvoyer la France devant la Cour de justice de l'Union européenne pour non-respect de la directive européenne de 2008 sur la qualité de l'air.

L'argent ainsi récolté ira aux collectivités locales, qui seront libres de définir le périmètre des zones soumises à péage et les tarifs. L'avant-projet prévoit toutefois un plafond, fixé pour les véhicules légers à 2,50 euros dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants et à cinq euros dans les villes de plus de 500 000 habitants, avec la possibilité d'instaurer des forfaits. Les personnes vivant ou travaillant à l'intérieur des zones de péage pourront éventuellement être exemptées ou bénéficier de réductions.

LE PARISIEN // La sénatrice Fabienne Keller a présenté un rapport en Commission des finances qui met en lumière les exemples de Londres et Stockholm. Et appelle les grandes villes françaises à s'en inspirer. INTERVIEW : Péages urbains : «A l'étranger, ils ont fait leurs preuves» // <http://www.leparisien.fr/info-paris-ile-de-france-oise/transports/peages-urbains-aux-portes-de-paris-des-resultats-sont-extremement-positifs-17-10-2018-7921584.php>

6 **[LES ECHOS // Péage urbain à Paris : les deux conditions d'Anne Hidalgo // https://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/0302428647625-peage-urbain-a-paris-les-deux-conditions-danne-hidalgo-2214507.php](https://www.lesechos.fr/politique-societe/regions/0302428647625-peage-urbain-a-paris-les-deux-conditions-danne-hidalgo-2214507.php)**

LE PARISIEN – 18/10/2018

7 **Mim, Pimkie, Jules, Brice... La détresse des salariées de l'habillement**



Les plans sociaux se multiplient dans les enseignes de mode, et les employées, majoritairement des femmes, peu diplômées, embauchées à temps partiel, peinent à retrouver un emploi.

Dix-huit mois après, la douleur est toujours vive. « *Ce soir, tu fermes le rideau. C'est fini. C'est cela qu'on a dit aux filles dans les magasins. C'est comme ça que cela s'est passé* », raconte une ex-vendeuse d'un magasin Mim. Les anciennes salariées de l'enseigne d'habillement se souviennent très précisément de ce « *coup de massue* » du 26 avril 2017. La fin d'un monde.

« *J'ai tout de suite pensé à moi. A mon diplôme universitaire de technologie. A ces treize années de CDI ! Mim, c'était mon premier vrai boulot* », explique une quadragénaire. Vient ensuite l'humiliation ressentie après le prononcé de la liquidation judiciaire des 162 magasins Mim.

Pour celles qui, entre elles, s'appelaient « *les mimettes* », il faut rester en magasin « *trois semaines, derrière la grille baissée* », et dire aux clients que « *c'est fermé* ». Le liquidateur de la société exige du personnel qu'il demeure sur place pour expédier la marchandise au siège social. « *Trois jours auraient suffi pour faire les cartons. Lamentable !* », s'emporte une ancienne salariée d'un magasin du Sud-Ouest.

Promises aux licenciements, les vendeuses tuent le temps dans leur boutique : « *En regardant des films* » dans la réserve ou en riant en « *mangeant de la raclette* » entre les portants de jeans. Et, surtout, elles s'informent sur Internet des conditions du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) qui pourrait leur être proposé.

Les premières lettres de licenciement sont envoyées en juin aux 791 salariés. « *Le lendemain du jour où j'ai reçu cette lettre, je ne pouvais plus lire un courriel, je ne supportais plus mon téléphone. En fait, je faisais un burn-out. Je ne suis pas la seule dans la boîte* », explique une ancienne salariée.

Chez Pimkie, l'électrochoc, « *c'était le 8 janvier 2018* », se souvient une ex-employée du magasin de Bergerac (Dordogne). Le matin, l'enseigne avait annoncé un projet de supprimer 208 postes. « *Un journaliste de France Bleu Périgord a appelé pour avoir notre réaction. On n'en savait rien* », se souvient celle qui travaille depuis l'âge de 14 ans. C'est finalement « *l'animateur de région* » qui, en fin de journée, a confirmé : le Pimkie de Bergerac figurait sur la liste des magasins à fermer.

La « triple peine »

L'angoisse tourmente encore toutes ces femmes. Car la crainte de rester sans emploi ou d'échouer lors d'une reconversion professionnelle les tarabuste. « *Cela va être compliqué* », estime une mère de famille de 36 ans, ancienne responsable de magasin Mim, reconvertie dans la gestion du personnel.

Car le secteur de l'habillement est sinistré. Il traverse une crise sans précédent depuis dix ans. Dans toute la France, les plans de restructuration menacent de fermeture des magasins Pimkie, Brice, Jules, New Look, ou Chaussexpo.

A tel point que rares sont les salariées licenciées d'enseigne de mode à accepter de témoigner en dévoilant leur identité. « *Tout se sait sur Facebook* », explique une ancienne vendeuse, qui, comme ses ex-collègues, a « *peur que [son témoignage lui] retombe dessus* » ou « *d'avoir des problèmes dans [son] travail actuel* ».

Car, dans les magasins d'habillement, c'est la « *triple peine* », formule Jean-Louis Alfred, élu CFDT chez Vivarte. Le groupe a été confronté à des plans successifs de suppressions de postes. La majorité des emplois y sont occupés par des « *femmes aux contrats précaires, des femmes qui ont un ou deux enfants à charge* », rapporte-t-il.

Un secteur qui emploie « *90 % de femmes qui sont dirigées par des hommes* », ajoute une élue syndicale. « *C'est ce qui m'a le plus frappé dans le dossier Mim* », convient aussi M^e Justine Candat, avocate qui a défendu les intérêts des salariées de l'enseigne. Beaucoup sont « *arrivées dans le commerce après un bac pro, un CAP ou un BEP* », souligne l'avocate. C'était souvent « *par amour de la mode et du contact avec la clientèle* », ajoute Marie-Annick Merceur, élue CFDT chez Pimkie. Mais peu y sont vraiment formées. Rares sont celles à être diplômées. « *Je suis entrée pour un job d'étudiant. J'y suis restée, en abandonnant mon BTS* », rapporte une ancienne de Mim.

Des employées qui n'ont pas toujours la possibilité d'accepter un déménagement pour retrouver un emploi. Le salaire de ces femmes est parfois la paie d'appoint de leur ménage. Le travail du conjoint « *est alors un frein immédiat à leur propre mobilité* », observe Jean-Paul Roucau, directeur opérationnel du cabinet Sémaphores, filiale du groupe Alpha, spécialiste de l'accompagnement des personnes licenciées.

Et si la licenciée vit seule avec ses enfants, le coût d'un déménagement et ses complications peuvent lui paraître insurmontables. Reclasseur un « *salarié d'un emploi peu qualifié, peu mobile, sur un bassin d'emploi à faibles débouchés, c'est très compliqué* », résume ce spécialiste. Accepter un poste dans un lieu éloigné de son domicile n'est pas non plus à la portée de toutes les bourses. « *En Ile-de-France, où le réseau de transports en commun est développé, ce n'est pas un problème. Mais en province, c'est la catastrophe !* », estime Eric Scherrer, président du SECI-UNSA. Celles qui ont retrouvé un emploi « *à quinze minutes en voiture de la maison* », dans une autre enseigne, savent alors leur « *chance* ».

« Des petits contrats »

Les autres s'inquiètent des postes proposés dans les centres-villes, où le stationnement de leur véhicule est payant. « *Mieux vaut une boutique de centre commercial, où le parking est gratuit* », calcule une vendeuse.

Parfois, il faut se résoudre à changer de ville. « *J'ai retrouvé un CDI de 39 heures à une heure et quinze minutes de mon domicile* », rapporte une jeune licenciée. Tout a été « vite vu » pour celle qui a été embauchée au taux horaire brut de 9,97 euros. « *Le trajet, c'était trop cher. Je n'ai pas eu le choix. J'ai déménagé* », confie-t-elle.

Resigner pour un contrat à plein temps s'avère cependant fort compliqué. « *Dans le commerce, ce sont des petits contrats, de 23 heures à 25 heures. Le 34-heures est rare* », explique Jean-Louis Alfred. Et, dans ce secteur, qui emploie plus de 116 000 salariés, un CDI est une denrée encore plus rare. « *Quand je voyais le nombre de CDD qu'on embauchait dans mon magasin, j'ai compris que, une fois licenciée, jamais je ne retrouverais un CDI* », raconte une ancienne « mimette ».

Dès lors, il a fallu « *envisager une reconversion* ». Certaines savent d'emblée que ce licenciement sera un « *mal pour un bien* » pour changer de métier, échapper « *enfin au travail le samedi* » et retrouver des horaires « *normaux* ». Mais quel métier choisir ? Les conseillers de Pôle emploi incitent naturellement les licenciées à envisager les secteurs sous tension, comme la restauration ou les services à la personne. « *De loin, on pourrait croire que ces métiers sont interchangeables* », ironise M. Roucau. Mais ce n'est pas si « *évident* ».

Etre auxiliaire de vie auprès d'un senior impose une manière de travailler éloignée de celui de vendeuse. « *Il faut souvent une voiture pour pouvoir s'occuper de plusieurs personnes* », détaille-t-il. Le travail de nuit est aussi souvent la règle. Des horaires incompatibles avec la vie de famille. De plus, les meilleurs réseaux d'agences de services à la personne exigent désormais le diplôme d'Etat d'auxiliaire de vie sociale (DEAVS) et une expérience professionnelle.

L'enveloppe accordée pour une formation après licenciement est alors le sésame vers une autre vie. « *J'ai saisi l'occasion pour suivre un CAP d'accompagnement éducatif de petite enfance* », se félicite Christelle Dupont, une ancienne vendeuse de chez Pimkie.

« L'Etat nous a beaucoup aidés »

Pour certaines candidates, la reconversion s'avère cependant une « *bataille de tous les jours* » pour faire reconnaître leur expérience, observe une « mimette ». De fait, les métiers du commerce sont mal reconnus.

« *Etre vendeuse, ce n'est pas jouer à la marchande* », formule Mathieu de Mesmay, ancien directeur des ressources humaines de Mim. Les compétences acquises dans la gestion d'une caisse, d'un planning de travail ou lors du contact avec la clientèle dans les cabines d'essayage sont alors trop négligées. Les recruteurs n'y prêtent guère attention. « *J'ai quand même géré les contrats de travail de 200 personnes en Bretagne, en étant responsable de magasin ! Ce n'est pas rien* », s'agace une ancienne Mim, qui cherche un emploi après une formation en ressources humaines.

Lors des négociations des conditions de licenciement, tous les syndicats ont pour priorité l'obtention d'un bon plan d'accompagnement et de suivi des licenciés. Chez Pimkie, les élus CFDT ont ferraillé pour obtenir une enveloppe suffisante. Chez Mim, « *l'Etat nous a beaucoup aidés* », reconnaît M^e Candat. Le ministère du travail a alors fait jouer le dispositif dit d'« accompagnement renforcé ».

Les salariés licenciés ont pu prétendre à des formations de l'ordre de 6 000 euros. Chez Pimkie, ce montant a pu atteindre 7 500 euros. Mais la formation de reconversion n'est pas toujours une réussite. Surtout chez les plus âgés. « *A 40 ou 50 ans, se replonger dans les études implique une discipline. C'est compliqué* », estime M^{me} Merceur. Et, à en croire un ancien élu du comité d'entreprise de l'enseigne André, une formation n'est pas une garantie de reconversion réussie. La suivre peut être une trop grande « *remise en question de leur vie* ».

Par Juliette Garnier

8 Les Français sont de moins en moins attachés à leur entreprise



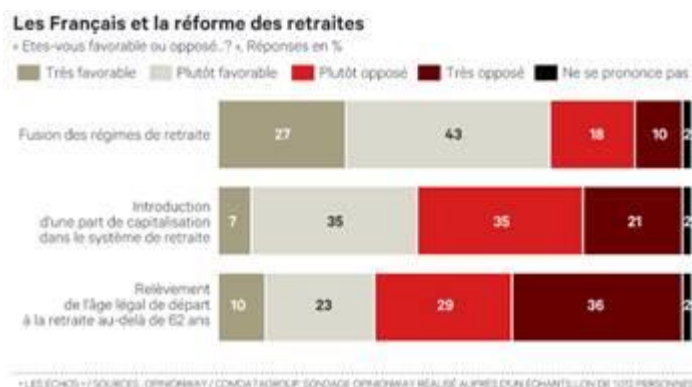
Alors que l'opération «J'aime ma boîte» sera lancée ce jeudi, un sondage montre que seuls 62 % des Français disent aimer leur entreprise, contre 69 % l'an dernier.

Évoquer un désamour serait excessif. Toutefois, jamais l'attachement des Français pour leur entreprise n'a été aussi faible, selon l'enquête OpinionWay réalisée à l'occasion de [l'opération «J'aime ma boîte»](#), qui se déroulera ce jeudi. Depuis que [Sophie de Menthon](#), la présidente du mouvement Ethic (Entreprises à taille humaine, indépendantes et de croissance), a lancé cette manifestation, en 2003, c'est en effet la première fois que la proportion des sondés répondant aimer leur entreprise tombe à 62 %. Elle était de 69 % l'an dernier et culminait même à 79 % en 2005 et 2008. Plus les entreprises sont grandes, plus ce pourcentage diminue. Seulement 51 % des salariés de grands groupes de plus de 5000 salariés répondent affirmativement à cette question, contre 75 % de ceux des TPE.

La difficulté pour les dirigeants et autres DRH va maintenant être de renverser cette tendance au désamour. Et, à en croire les salariés, cela ne va pas être facile! L'étude montre que ni le fait qu'une entreprise soit soucieuse de l'environnement ni le fait qu'elle mène une politique de bien-être au travail ne renforcent l'attachement des salariés. Tout n'est cependant pas perdu: 65 % des personnes interrogées affirment aimer l'entreprise au sens large. Sans surprise, ce taux grimpe jusqu'à 85 % chez celles qui se déclarent proches de la droite, tandis qu'il tombe à 60 % chez les partisans de gauche. Les salariés sont enfin 62 % à estimer qu'[Emmanuel Macron aime les entreprises](#), 51 % d'entre eux pensant même que son action contribue à les réconcilier avec les Français.

[Corinne Caillaud](#)

9 Réforme des retraites : le « oui mais » des Français



EXCLUSIF + VIDEO - Si la fusion des régimes est soutenue par plus de deux tiers des Français, l'instauration d'un système par points n'obtient que le soutien d'une majorité relative de personnes, selon un sondage OpinionWay et Comdata Group pour « Les Echos ».

Les Français se retrouvent au moins sur un point : ils sont très inquiets de l'avenir global du système de retraite. Pas moins de 84 % d'entre eux se disent pessimistes sur l'avenir des retraites en général, et 78 % sur leur propre pension, selon un sondage Opinionway et Comdata Group pour « Les Echos » et Radio classique. Les plus préoccupés sont les plus jeunes : 92 % des 18-24 ans. Un vrai problème pour le gouvernement, qui ne cesse d'affirmer qu'il n'y a plus de besoin de financement à régler, et que la réforme à venir ne visera pas à réaliser des économies.

« Cette inquiétude sur les retraites est une constante dans l'opinion pour deux raisons. Le déséquilibre entre actifs et inactifs d'abord qui ne permet pas d'assurer la viabilité financière du système par répartition. Et le fait que c'est une réforme qui revient tous les quatre ans dans le débat public, ce qui donne l'impression que la solution est impossible à trouver », analyse Bruno Jeanbart, directeur des études politiques d'OpinionWay.

Dans ce contexte, la nécessité de réformer le système semble acquise. Mais les Français sont divisés sur [ce que projettent de faire Emmanuel Macron et son gouvernement](#) .

Simplicité et égalité

[La fusion des régimes de retraite](#) , tel que le propose l'exécutif, est jugée favorablement par 70 % des personnes interrogées. *« Le fait de fusionner les régimes est présenté comme un gage de simplicité et d'une égalité renforcée, deux arguments qui parlent aux Français »,* explique Bruno Jeanbart. Plus les sondés avancent en âge, plus ils y sont favorables. La fusion est aussi particulièrement soutenue par les travailleurs indépendants (88 %) qui s'estiment lésés par le système actuel.

En revanche, l'introduction d'une part de capitalisation, qui n'est pas prévue par le gouvernement mais que certains partis d'opposition craignent de voir se mettre en place, divise les Français. Ils ne sont que 42 % à soutenir cette idée, majoritairement chez les CSP + (49 %) et surtout les travailleurs à leur compte (55 %). A l'inverse, les chômeurs et les CSP- y sont plutôt hostiles, de même que pour la retraite par points.

« Le mot capitalisation est connoté négativement en France, car il renvoie au système anglo-saxon dont les Français se méfient. Sur le principe, ils sont attachés à la retraite par répartition, mais dans la réalité, le réflexe « J'y ai droit, car j'ai cotisée » est bien ancré. Ce qui montre toute l'ambivalence des Français sur le sujet », poursuit Bruno Jeanbart.

Le gouvernement affaibli

Seule une majorité relative de Français (49 % contre 44 %) soutient le passage à un système de calcul par points, où les actifs gagneraient un nombre de points de retraite proportionnel à leur cotisation. Ce sont les personnes les moins concernées par la réforme (les 65 ans et plus) qui sont les plus favorables à ce système.

[Le relèvement de l'âge légal de départ](#) à la retraite, qu'a formellement exclu le gouvernement mais que propose la droite, n'est accepté que par un Français sur trois (33 %). Seuls les sympathisants des Républicains et les plus de 65 ans s'y disent favorables.

Plus inquiétant pour le gouvernement, deux tiers des Français (65 %) ne lui font pas confiance pour réformer le système des retraites. *« Le contexte général, qui voit le gouvernement affaibli ces dernières semaines, joue sur la perception de la réforme. Ce sera très délicat à mener car le sujet est mobilisateur, on touche des acquis sociaux. Pour toutes ces raisons, on peut se demander si Emmanuel Macron ira vraiment au bout de cette réforme, d'autant que ce n'était pas un sujet au coeur de son projet présidentiel »,* conclut Bruno Jeanbart.

Sondage Opinionway et Comdata group pour « Les Echos » et Radio classique réalisé du 10 au 11 septembre 2018, auprès d'un échantillon de 1.012 personnes, selon la méthode des quotas.

VIDEO L'analyse de Bruno Jeanbart (OpinionWay) // <https://www.lesechos.fr/economie-france/social/0302413953771-reforme-des-retraites-le-oui-mais-des-francais-2214422.php>

La hausse de la CSG pour les seniors, épine dans le pied de la majorité // <https://www.lesechos.fr/politique-societe/politique/0302426884249-la-hausse-de-la-csg-pour-les-seniors-epine-dans-le-pied-de-la-majorite-2214699.php>

Marie Bellan

LES ECHOS – 18/10/2018

10 Un crédit d'impôt pour l'accueil de réfugiés



Les députés ont voté cette disposition en séance contre l'avis du gouvernement. Les familles d'accueil pourraient bénéficier de 5 euros de crédit d'impôt par nuitée, si l'exécutif ne revient pas à la charge.

Les familles qui hébergent des réfugiés pourraient bénéficier d'un coup de pouce fiscal. Lors de la première lecture du [projet de loi de Finances](#) en séance à l'Assemblée, les députés ont adopté ce mercredi un amendement parlementaire instaurant un crédit d'impôt de solidarité de 5 euros par nuitée, plafonné à 1.500 euros par an, soit 10 mois au total.

Les migrants doivent avoir obtenu le statut de réfugié et résider en France depuis moins d'un an. L'objectif de cette mesure est de favoriser leur intégration. Elle est déjà prise pour cible par la droite et l'extrême-droite.

Cet amendement a été déposé par le député LREM Aurélien Taché et compte plusieurs dizaines de cosignataires. La mesure était inscrite dans son [rapport « 72 propositions pour une politique ambitieuse d'intégration des étrangers arrivant en France »](#), remis au Premier ministre en février dernier. Elle est également cohérente avec la volonté d'Emmanuel Macron [qu'il n'y ait « plus personne dans les rues, dans les bois »](#).

Cependant, le gouvernement était défavorable à l'amendement, de même que le rapporteur général du Budget, le député LREM Joël Giraud, qui a plaidé la difficulté de contrôler que les accueils sont bien mis en place. Ce sont en effet les associations qui devront délivrer des certificats d'hébergement aux particuliers. Une partie des personnes qui accueillent les migrants ne souhaitent d'ailleurs pas obtenir de contrepartie financière, a-t-il argumenté.

Plusieurs gestes

Dans l'exposé des motifs, les députés comparent ce nouvel avantage fiscal à la réduction d'impôt pour dons à des associations d'intérêt général ou d'utilité publique, « *qui est ouverte aux frais supportés par les bénévoles* ».

Dans la nuit de mardi à mercredi, les députés de la majorité ont aussi adopté deux coups de pouce fiscaux pour les propriétaires qui font [un geste envers les sans-abri](#) , contre l'avis du gouvernement et du rapporteur général - même si, détail piquant, deux cosignataires, [Gabriel Attal](#) et [Christelle Dubos](#) sont entre-temps devenus secrétaires d'Etat. En cas de prêt d'un logement à une association d'accueil de personnes défavorisées, les propriétaires pourront déduire le montant de la taxe foncière de leur impôt sur le revenu, et réduire 66 % du montant de la valeur locative.

Il reste à savoir si, pour tous ces amendements, le gouvernement reviendra ou pas à la charge à la fin de la première lecture, ou lors de la deuxième lecture après l'examen au Sénat. Les jeux sont donc encore loin d'être faits.

Solveig Godeluck

::: POLITIQUE

L'OPINION – 18/10/2018

11 La majorité dans le tumulte du «name and shame»



L'offensive de François Ruffin sur le handicap a laissé sans voix les députés de la majorité. Les élus macronistes vivent mal de voir leurs noms jetés en pâture et ne sont pas outillés pour affronter la vague de dénonciations charriées par les réseaux sociaux

Le député LREM des Hauts-de-Seine Adrien Taquet a dénoncé mardi lors de la séance des questions au gouvernement « le tombereau d'insultes et de menaces que [ses] collègues reçoivent depuis 4 jours » suite au coup de gueule de François Ruffin dans l'hémicycle, qui avait reproché à la majorité de ne pas vouloir examiner une proposition de loi sur le handicap. Dans le même temps, les députés macronistes tentent de se départir du hashtag #balancetonmaire, lancé sur les réseaux sociaux, visant à donner le nom des maires qui avaient augmenté la taxe d'habitation contre l'avis du gouvernement.

« Bienvenue en politique ! », leur a lancé le président de l'Assemblée nationale Richard Ferrand. Mardi matin en réunion de groupe, les députés de la majorité sont revenus sur un épisode douloureux. Depuis plusieurs jours, leurs boîtes mails et leurs comptes Twitter sont inondés d'insultes. « Des messages très violents », dixit un membre de la majorité. Le député de la France Insoumise François Ruffin a parfaitement réussi son coup.

Jeudi dernier dans l'hémicycle, il a poussé un coup de gueule cinglant, reprochant aux députés macronistes d'avoir balayé d'un revers de main la proposition de loi du député LR du Lot Aurélien Pradié pour l'inclusion des élèves en situation de handicap, en votant une motion de rejet préalable. Cette procédure impitoyable permet de rejeter le texte sans même l'examiner ! « J'espère que le pays ne vous pardonnera pas », leur a balancé François Ruffin.

La vidéo de son intervention s'est propagée comme une traînée de poudre : 330 000 vues sur Twitter, plus de 50 000 sur YouTube et pas loin du million sur sa page Facebook où par ailleurs elle a été

partagée près de 53 000 fois ! Peu de parlementaires peuvent se prévaloir d'une telle capacité à viraliser leurs messages. François Ruffin le sait lorsqu'il décide de faire tourner les noms des 70 députés ayant voté pour la motion de rejet. L'information est certes publique – [l'analyse du scrutin est publiée le site de l'Assemblée nationale](#) – mais il est rare de voir un député placarder ainsi le nom de ses collègues sous le titre d'un post de blog : « Ce vote vous collera à la peau comme une infamie ! ».

L'art du buzz. Le paradoxe de l'histoire, c'est que dans le même temps, la majorité s'est prise comme un boomerang un *name and shame* qu'elle a elle-même initié. Sous la houlette du ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérald Darmanin, Bercy a envoyé à de nombreux journalistes la liste des communes ayant augmenté leur taxe d'habitation. Ce n'est pas la première fois que [le gouvernement s'appuie sur cette pratique venue du monde anglo-saxon](#). Dans la loi Pacte, [une mesure vise notamment à rendre public le nom des mauvais payeurs](#).

Sauf que cette fois, les choses ont dérapé lorsque le compte Twitter [@TeamMacronPR](#) – 38 000 abonnés – a lancé le hashtag #BalanceTonMaire sans que le gouvernement ne puisse maîtriser une opération qui s'avérera mauvaise à tout point de vue. Non seulement les mentions n'ont pas « cassé Internet », un peu moins de 35 000 citations sur Twitter en une semaine – n'est pas Kim Kardashian qui veut –, mais l'effet recherché s'est finalement retourné contre l'expéditeur. Et contre les ténors de la majorité, qui déplorent un à un « une erreur ».

Véronique Reille-Soult, directrice générale de Dentsu Consulting, révèle que parmi les échanges sur la plate-forme, les mots qui émergent le plus sont « dénonciation, indigne, calomnie, manipulation et chantage ». Et là où les soutiens de La République en marche espéraient créer une vague de contestations contre les maires rebelles, c'est tout le contraire qui se produit : la droite s'empare du sujet et condamne la méthode à l'opprobre des réseaux sociaux. « Même si l'augmentation mise en place par les maires provoque une véritable colère, le nombre de messages leur est plus favorable qu'au gouvernement », souligne la spécialiste.

Avec près de 2 800 interactions, le message du président du Sénat LR Gérard Larcher, qui évoque une « insulte aux élus », fait partie des tweets ayant provoqué le plus de réactions. Sur Internet, #BalanceTonMaire s'apparente à un « fail ».

Pas outillée. Les deux histoires, certes de natures différentes, ont toutes les deux déstabilisé la majorité, prise dans l'étau de ce phénomène du *name and shame*. Les députés avaient déjà mal vécu [l'épisode du glyphosate](#). Ils avaient eu beau expliquer qu'ils n'étaient pas pour son utilisation mais pour son interdiction d'ici à trois ans, les messages d'insultes ont plu comme à Gravelotte. « Avec le *name and shame*, il y a un risque de voir se dégrader l'argumentation politique. Les bons mots remplacent le bon sens, tout est simplifié, raccourci ! », déplore le député du Rhône Bruno Bonnell, qui a reçu plus de 3 000 réactions de tous types après son vote sur le glyphosate.

Beaucoup au sein de la majorité sont très mal à l'aise à l'idée de voir ainsi leur nom jeté en pâture. « Nombre de collègues, assez fragiles psychologiquement, vivent très mal ce genre de choses », alerte un député LREM. La saillie de François Ruffin, qualifiant les députés de « playmobil » votant « en troupeau », a aussi renforcé l'image de députés godillots qui leur colle à la peau.

Le ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer, a beau défendre dans les médias sa politique en matière de handicap, la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées Sophie Cluzel a beau dire sa colère face à Jean-Jacques Bourdin sur RMC, le député LREM Aurélien Taquet a beau répondre à coups de vidéos ou de question au gouvernement, la riposte de la majorité a été moins puissante que l'offensive initiale. « On a pensé qu'être sérieux sur le fond et développer des arguments rationnels suffisaient pour contrer le coup politique d'Aurélien Pradié et François Ruffin. On n'a peut-être pas apporté la bonne réponse », convient l'élus des Hauts-de-Seine Adrien Taquet.

Mais la majorité n'est pas outillée pour riposter au *name and shame*. Le patron LREM du groupe Gilles Le Gendre a lui même dû l'admettre. « Nous ne sommes pas encore organisés comme il le faudrait pour conduire ce genre de riposte », écrit-il dans un mail aux députés révélé par « Quotidien ». « Ça nous fait une bonne leçon. Il faut maintenant qu'on envoie des pitbulls dans l'hémicycle. L'an II du quinquennat,

c'est aussi un rapport plus musclé avec l'opposition », prévient une source parlementaire LREM. « *Le name and shame* est un outil de guérilla politique donc il faut y répondre et ne rien lâcher ! », abonde Bruno Bonnell. Exit donc les débuts angéliques de la majorité, qui s'était promis de rester silencieuse face aux invectives des oppositions, de peur de devenir un jour comme eux.

[Cyril Lacarrière](#) et [Caroline Vigoureux](#)

LES ECHOS – 18/10/2018

12 Valérie Rabault : « Macron est en train d'abîmer la reprise économique »



INTERVIEW - La présidente du groupe socialiste à l'Assemblée dévoile le « budget alternatif » des parlementaires PS. Maintenir le CICE en 2019 permettrait selon elle de dégager « 20 milliards » au profit du pouvoir d'achat des retraités, de l'« urgence sociale » et de la transition énergétique.

Emmanuel Macron a-t-il tort d'affirmer que « le quotidien des Français va s'améliorer » ?

Pas pour tous. On voit aujourd'hui qu'une politique nationale - que je ne partage pas - peut avoir des effets très différenciés selon les territoires. Un département qui n'a pas de transport en commun et qui a une proportion de retraités supérieure à la moyenne nationale est en train de s'appauvrir. Ce n'est pas acceptable. Entre la [non-revalorisation](#) de leur retraite en janvier 2019 et [la hausse de la CSG](#) intervenue en janvier 2018, huit millions de retraités vont perdre un demi-mois de pouvoir d'achat sur l'année ! Autre erreur stratégique : le gouvernement ponctionne sur le quinquennat 55 milliards d'euros de plus sur les taxes écologiques. Il n'en annonce que 20 pour financer la transition énergétique et quasiment rien n'a été dépensé à ce jour, alors que 7 millions de logements sont des passoires énergétiques. Emmanuel Macron est en train d'abîmer la reprise économique.

Pourquoi ?

Le manque d'ambition sur l'investissement casse la dynamique de reprise. Non seulement le gouvernement n'investit pas suffisamment, mais il se prive d'une marge de manoeuvre de 20 milliards d'euros, pourtant permise par le traité de Maastricht. En effet, le CICE apparaît en année « n » dans le bilan des entreprises mais est comptabilisé en année « n + 1 » pour le critère de Maastricht. En 2019, le gouvernement décide de remplacer le CICE par une baisse de cotisations : il se prive donc de cette possibilité comptable qui lui aurait libéré 20 milliards d'euros en 2019. C'est aussi ce qu'a souligné l'économiste Daniel Cohen. Le choix du gouvernement est incompréhensible : il appuie sur la pédale de frein au lieu d'accélérer.

L'exécutif pense que le double effet temporaire du CICE et des baisses de charges va stimuler l'activité...

Ce ne sera pas le cas ! Le « think tank » France stratégie a dit lui-même que cette décision n'aurait [pas d'effet sur la création d'emplois](#) . Les entreprises savent bien que ce n'est pas la trésorerie qui crée les emplois.

Que proposez-vous dans votre contre-budget ?

De maintenir le CICE en 2019 au lieu de la [baisse de cotisations](#) . Cela permettrait de dégager 20 milliards au titre de Maastricht sans affecter les équilibres budgétaires parce que nous pensons, nous, qu'on ne peut pas raser gratis. Nous utiliserions cette marge de manoeuvre sur trois volets. Il faut d'abord soutenir le pouvoir d'achat des retraités en refaisant les indexations de pensions, en revalorisant les retraites agricoles et en faisant en sorte que la hausse de la CSG ne s'applique qu'au-dessus de 3.000 euros par mois pour un célibataire, soit un montant de retraites équivalent au prix d'une maison de retraite médicalisée en région parisienne.

Il faut ensuite accélérer la transition énergétique de l'économie française. Nous proposons au moins 150.000 logements de plus par an. Aujourd'hui, il n'y a pas de [business plan](#) ambitieux face à l'objectif « Make our planet great again. C'est petit bras. Enfin, il faut répondre à l'urgence sociale en maintenant la revalorisation des allocations logement et en créant dès 2019 au moins 10.000 places de plus dans les Ehpad.

Vous utiliseriez un gain sur une année pour financer des dépenses pérennes...

Utiliser la marge de manoeuvre des 20 milliards, c'est soutenir la croissance avec l'objectif de ne pas rester à 1,7 % de croissance. Si nous trouvons 0,5 point de croissance supplémentaire, nous aurons 10 milliards de recettes en plus. C'est atteignable. Sur les 13 milliards de dépenses supplémentaires que nous proposons, 5 milliards correspondent à de l'investissement. Cela n'impacte pas le budget à long terme. Ce qu'il faudra financer sur le long terme, ce sont les revalorisations de prestations et le geste de 1,8 milliard sur la CSG.

Certains élus de la majorité proposent d'introduire la progressivité dans la CSG pour les retraités. Y êtes-vous favorable ?

Je ne suis pas certaine que ce soit constitutionnel et pour l'instant, la proposition n'est pas chiffrée. Notre proposition - ne pas toucher au montant de revenu qui permet de payer une maison de retraite - est plus lisible. La réalité, c'est que les députés LREM ne savent pas comment se sortir de cette histoire. Ils n'avaient pas mesuré à quel point la hausse de la CSG grève le pouvoir d'achat des retraités. Ils en voient aujourd'hui les dégâts.

Faut-il revenir sur la hausse de taxe carbone, qui pèse sur les prix des carburants et du chauffage ?

Cette [hausse](#) , c'est du jamais vu ! Sous le quinquennat Hollande, nous avons voté une trajectoire bien moins abrupte. Il faut la corriger par des mécanismes qui dépendent des revenus et de l'accès aux transports en commun. Nous proposons d'intégrer une composante carburant dans le chèque énergie, qui existe déjà. Vous ne pouvez pas faire payer la transition énergétique par les plus modestes, ça va finir par les dégoûter de l'écologie. Vous rendez-vous compte qu'une famille de deux enfants équipée d'un chauffage au fuel et d'une voiture diesel paiera 576 euros de plus de taxes écologiques fin 2022 par rapport à 2017 ? Cette perte ne sera pas compensée par la disparition de la taxe d'habitation.

En matière de dépenses, sur quels ministères placez-vous la priorité ?

Nous revenons sur les 200 millions d'euros de coupes subies par le ministère des Sports. La France ne peut pas héberger les JO en 2024 et sabrer ce qui fait l'essence même de l'esprit olympique, car il y a toute une continuité entre les petits clubs et les athlètes de demain. Nous investissons 1 milliard sur l'université pour faire face à l'augmentation du nombre d'étudiants, réparti à parts égales entre le recrutement de professeurs et de doctorants, l'aménagement de locaux et la recherche. Nous mettons fin à la [baisse des emplois aidés](#) . La brutalité avec laquelle cette baisse a été engagée est irresponsable.

Et quels budgets réduiriez-vous ?

Nous ne rajoutons pas de coupes supplémentaires par rapport au [projet du gouvernement](#) . L'Etat se rabougrit ; ce n'est pas bon pour la cohésion nationale.

Faut-il laisser filer le déficit ?

Absolument pas. Il faut respecter la règle des 3 %, sans quoi vous faites payer aux générations futures les dépenses d'aujourd'hui. C'est [ce que propose La France insoumise](#) . Je suis ahurie par leur contre-budget ! Notre démarche à nous, c'est de dire qu'à situation égale, à objectif de finances publiques égal, on peut faire mieux et plus juste.

Ingrid Feuerstein et Pierre-Alain Furbury

INTERNATIONAL

LE PARISIEN – 18/10/2018

13 Brexit : le spectre du «no deal»



Les chefs d'Etat européens, réunis en Conseil européen à Bruxelles, espèrent, malgré les vents contraires, aboutir à un accord sur les conditions de la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne, à six mois de l'échéance.

Entre coups de bluff et discours officiels, difficile de savoir où en sont réellement [les négociations tendues sur le Brexit](#). Les chefs d'Etat des pays de l'Union européenne (UE) ont soufflé le chaud et le froid ces derniers jours, avant de se retrouver ce mercredi soir à Bruxelles en ouverture d'un nouveau sommet européen crucial.

Mais toujours pas de fumée blanche, deux ans et demi après le référendum remporté à 51,9 % par les partisans de la sortie du Royaume-Uni de l'UE. Officiellement, Theresa May, Emmanuel Macron et Angela Merkel se disent toujours optimistes. Mais le président du Conseil européen Donald Tusk juge qu'un divorce sans accord est « plus probable que jamais » ! D'après le négociateur en chef du Brexit pour l'UE, Michel Barnier, un projet accord est bouclé « à 80 ou 85 % », mais bute encore notamment sur la question de la frontière irlandaise.

C'est le principal point de blocage restant, mais c'est aussi un sujet ultrasensible. [La frontière entre la République d'Irlande et l'Irlande du Nord](#) est démilitarisée depuis les accords de paix de 1998 qui ont mis fin à des décennies de violences. Pour éviter d'y rétablir des gardes-frontières et des douaniers, l'UE propose que l'Irlande du Nord reste temporairement aux normes européennes. C'est la solution du « backstop » (« filet de sécurité ») : les contrôles douaniers auraient lieu en mer, entre l'Irlande et la Grande-Bretagne. Hors de question pour les conservateurs britanniques qui tiennent à l'unité du Royaume-Uni, rassemblant l'Angleterre, l'Écosse, le Pays de Galles et l'Irlande du Nord.

Un saut dans l'inconnu

Un « no-deal » serait un véritable [saut dans l'inconnu](#) pour le Royaume-Uni et pour ses futurs partenaires européens. Comment gérer, par exemple, des camions entiers de marchandises bloqués à Calais ou Dunkerque à cause de contrôles douaniers drastiques ? Essuieront-ils à terme une pénurie de médicaments ? Autre scénario imaginable : les compagnies aériennes pourraient ne plus pouvoir assurer leurs vols vers un Royaume-Uni indépendant.

Dans le même temps, des voix se font entendre au Royaume-Uni pour [organiser un nouveau référendum](#). Portés par des sondages légèrement en leur faveur, ces partisans du « remain » (« rester ») se heurtent à la volonté farouche de Theresa May de conduire à bien le Brexit. D'autant que la Première ministre doit aussi calmer les « frondeurs » de son camp, partisans d'un « hard Brexit », une sortie totale du marché unique, qui souhaitent aussi pouvoir négocier en solo des accords de libre-échange avec d'autres pays

Le plus probable à l'issue du conseil européen ce jeudi est que les chefs d'Etat se donnent encore du temps pour négocier, d'ici à un éventuel nouveau sommet en novembre ou décembre prochain. Michel Barnier a lui-même proposé de [prolonger d'un an la période de transition](#) post-Brexit, qui doit déjà s'étendre jusqu'en décembre 2020. Même si Big Ben - en cours de rénovation - doit rester muette encore trois ans, l'horloge politique, elle, tourne avant la date butoir du 29 mars 2019, sortie effective du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Les personnages-clés



Derrière les poignées de main et les sourires de façade, les tensions sont palpables. **Michel Barnier**, nommé en octobre 2016 négociateur en chef de l'Union européenne, a multiplié les échanges et les rencontres avec le ministre britannique en charge du Brexit. David Davis d'abord, nommé en juin 2016, puis **Dominic Raab** après que Davis a démissionné en août dernier. L'ancien ministre des Affaires étrangères français, très respecté pour sa stature et son sérieux, a dû mettre en œuvre ses talents de diplomate. Surtout face au volcanique Davis qui se décrivait lui-même comme un « charmant salaud ». Le profil plus sage de Raab n'a pas permis d'aboutir à un accord, même si sa venue surprise à Bruxelles dimanche a laissé présager durant quelques heures une issue positive.

En marge de ces négociations, les chefs d'État et de gouvernement de l'UE se sont rencontrés régulièrement – une voire deux fois par mois – à Bruxelles. La Première ministre britannique **Theresa May** s'y est retrouvée de plus en plus isolée face aux 27 pour une fois soudés, dont **Emmanuel Macron**. Mais elle comptait bien à chaque fois revenir à Londres sans avoir perdu la face, sous peine de subir les foudres des conservateurs les plus durs. Son ancien ministre des Affaires étrangères Boris Johnson, leader charismatique de la campagne pro-Brexit en 2016, est l'un de ses plus féroces critiques depuis sa démission fracassante en juillet dernier, jugeant May trop conciliante. L'ex-maire conservateur de Londres, que ses opposants en interne surnomment le « Trump britannique », se pose déjà en recours si les négociations échouent.

LES DATES

- **23 juin 2016** : victoire à 51,9 % des partisans du Brexit, lors du référendum pour ou contre la sortie du Royaume-Uni de l'UE.
- **29 mars 2017** : le Royaume-Uni notifie officiellement au Conseil européen son intention de quitter l'UE, ce qui déclenche l'article 50 et ouvre une période de négociations de deux ans.
- **19 juin 2017** : début officiel des négociations et première rencontre à Bruxelles entre le négociateur pour l'UE Michel Barnier et son homologue britannique David Davis.
- **17 octobre 2018** : nouveau conseil européen crucial à Bruxelles. En septembre, lors d'un précédent sommet qui s'était soldé par un échec, les dirigeants européens avaient mis la pression sur Theresa May.
- **20 mars 2019** : date de la sortie effective du Royaume-Uni de l'UE. Une période de transition post-Brexit s'ouvre jusqu'au 30 décembre 2020 (minimum) pour continuer à négocier les points les plus litigieux.

Nicolas Berrod

Vous souhaitant une bonne journée.

Bien à vous,

Elena NATALITCH

Chargée de Communication

251, bd Pereire - 75852 PARIS Cedex 17

Tél. : 01 40 55 12 43

Fax : 01 40 55 12 40

elena.natalitch@medef-idf.fr

www.medef-idf.fr

<https://www.facebook.com/medef.idf>



Mouvement des Entreprises de France
MEDEF Ile-de-France

